

TABLEAU DES DIFFERENTES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (FEAMPA)

Légende du tableau

R : régional

N : national

R/N : régional avec enveloppe nationale

TA : type d'action (sachant que la numérotation reprend la nomenclature officielle pour ensuite déposer des dossiers)

OS.1.1. Renforcer la viabilité économique, sociale et environnementale des activités de pêche		
TA 1.1.1	Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêches - Investissement à bord et à terre (hors moteurs) - Installations jeunes pêcheurs	R
TA 1.1.2	Conseil et formation	R/N
TA 1.1.3.	Investissements dans les ports de pêche	R
TA 1.1.4.	Recherche et innovation <i>Priorités définies :</i> - En faveur de la réduction de l'empreinte envi des activités de pêche - Eco conception des navires et des équipements	R*
TA 1.1.5.	Partenariats scientifiques-pêcheurs	N
TA 1.1.6.	Actions collectives/Communication/sensibilisation - Partage de connaissance - Communication attractivité (hors com envi sur 1.6.)	R

* Sur l'innovation « pêche », bien que l'innovation soit une mesure dite régionalisée, une enveloppe nationale y est dédiée. La région bretagne à la charge de la mise en œuvre de cette mesure.

OS. 1.2. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche		
TA unique	Remotorisation	R

OS. 1.3. AT et PSF		
TA 1.3.1.	Arrêts temporaires	N
TA A.3.2.	Sorties de flotte	N

OS. 1.4. Favoriser le contrôle et la fiabilité des données		
TA 1.4.1.	Soutien aux administrations et entreprises concourant à l'effort de contrôle : - 1.4.1.1. : soutien individuel aux entreprises - 1.4.1.2. : soutien aux administrations	N
TA 1.4.2.	Collecte et diffusion de données dans le cadre de la DCF	N

OS. 1.5. PCS RUP		
------------------	--	--

OS. 1.6. Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques

TA 1.6.1.	Opérations de protection et de restauration des écosystèmes, y compris par la limitation des impacts des activités, en application des directives/engagements européens <ul style="list-style-type: none"> - 1.6.1.1. : actions de mise en œuvre de la DCSMM - 1.6.1.2. : actions de mise en œuvre de protection spatiale (art 13§4 D2008/56) - 1.6.1.3. : opérations gestion/restauration/surveillance/suivi N2000 (dont ARP) - 1.6.1.4. : actions de protection des espèces D. 2000 (mesures post ARP) - 1.6.1.5. : élaboration et gestion du réseau d'AMP dont ZCH 	N
TA 1.6.2	Innovation pour limiter l'impact de la pêche sur le milieu marin	R
TA 1.6.3.	Opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et de l'aquaculture	R
TA 1.6.4.	Expérimentations d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et écosystèmes marins hors mise en œuvre des directives européennes	R

OS. 2.1. Promouvoir les activités aquacoles durables

OS. 2.2. Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits

TA 2.2.1.	Modernisation, développement et adaptation des activités de commercialisation et de transformation (équipement individuel des entreprises)	R
TA 2.2.2.	Recherche et innovation	R
TA 2.2.3.	PPC	N
TA 2.2.4.	Actions collectives, communication, médiation, animation de filière	R/N
TA 2.2.5.	Compensations en cas d'évènements exceptionnels reconnus par décision d'exécution de la Commission (entraînant perturbation du marché)	N